



DÉPARTEMENT
ISÈRE (38)

NOMBRE D'HABITANTS
1 277 513

LES CONTACTS

Cathy Simon, vice-présidente en charge de l'éducation au conseil départemental de l'Isère

Marine Choquin, incubateur de l'ANCT
marine.choquin@anct.gouv.fr

LA FICHE WEKA

#12753

**Mutualisation des
moyens : les locaux
d'enseignement**

Dans un contexte de ressources naturelles limitées et de rigueur budgétaire, la mutualisation des moyens apparaît être une solution pour les acteurs publics. Une illustration concrète de cette mutualisation consiste à mettre à disposition des locaux scolaires hors temps scolaire au profit de la société civile. En effet, les associations d'éducation populaire, artistiques ou culturelles manquent de lieux de pratique alors que des locaux publics sont inoccupés justement aux horaires de pratique des acteurs socio-éducatifs.

Les REX

FAIRE VIVRE LE COLLÈGE AUTREMENT

ACTION SOCIALE Grâce à sa plateforme lasallesurdemande.isere.fr, le département de l'Isère met à la disposition des acteurs de la vie locale ses espaces publics libres. Et, en l'occurrence, pour l'instant, les salles de ses collèges. Une initiative distinguée par le prix Territoria or qui permet à la fois de mutualiser les lieux, de les rendre accessibles au plus grand nombre et de les faire vivre à l'année.

Rédaction **Hélène Cail**

« Avec la conjoncture économique actuelle, que faire pour mutualiser nos espaces publics et les rendre accessibles au plus grand nombre ? », pose comme postulat de départ Cathy Simon, vice-présidente en charge de l'éducation au conseil départemental de l'Isère. Si grâce au plan de maintenance et d'entretien des équipements, près de 15 millions d'euros sont investis par an afin de rénover les espaces où « vivent et peuvent s'entraîner nos enfants, la question de valoriser ces équipements à travers nos politiques publiques nous a paru essentielle. Nous avons dès lors pensé à un dispositif basé sur une gestion raisonnée », argue encore la vice-présidente.

VERS LE COLLÈGE DE DEMAIN

En effet, « dans les collèges (et autres sites départementaux), 700 000 m² d'auditoriums, de salles de réunion, de pratiques artistiques ou polyvalentes, restent non utilisés plusieurs milliers d'heures par an. » De fait, afin d'optimiser ces lieux et de les ouvrir à tous, une sorte de AirBnB des collèges a ainsi été réfléchi. Pour ce faire, le conseil départemental a travaillé avec les partenaires

institutionnels : l'Éducation nationale ou encore l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) via, notamment, son incubateur de services publics numériques.

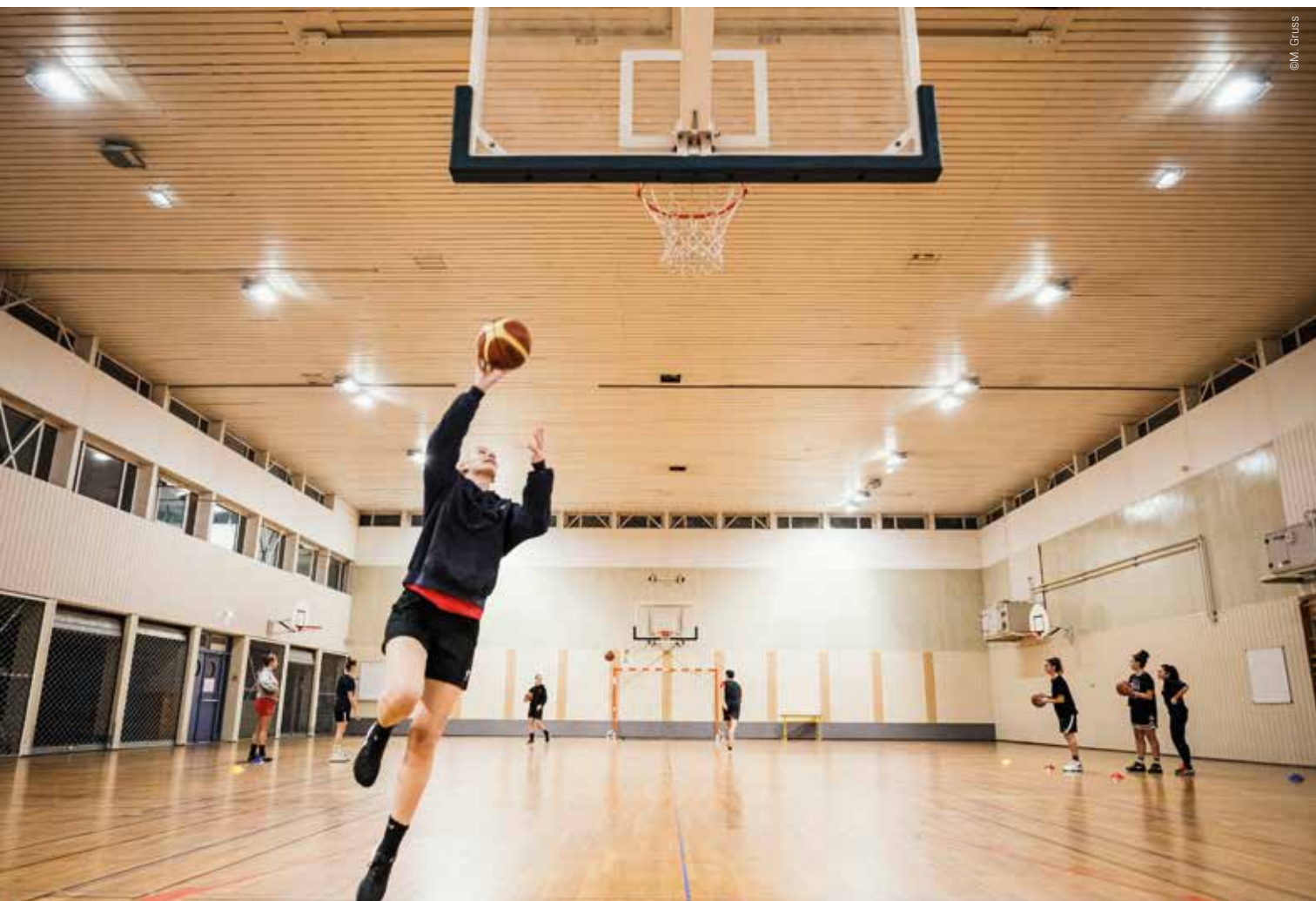
Le projet de la salle sur demande s'est ainsi fait en plusieurs étapes : « nous avons dans un premier temps travaillé sur les usagers, détaille la vice-présidente. Nous avons ensuite appliqué une méthode agile, dite méthode A, en procédant à des tests auprès des collèges et des associations afin d'évaluer nos outils ».

Objectif : trouver des solutions pour accompagner au mieux les usagers dans ce « collège de demain ». Un travail mené en co-construction avec les différents services : éducation, sports, information, etc. « Cette politique nous a permis une vraie transversalité. Avec, pour point de départ pour les usagers-citoyens, le collège, mais aussi quelques équipements sportifs. »

UN DISPOSITIF ALTRUISTE

Mis en place en novembre dernier et déployé depuis dans une dizaine de collèges, la plateforme lasallesurdemande.fr permet ainsi d'investir le collège autrement. Elle fonctionne suivant une convention tripartite entre la ville, l'association et l'établissement : l'engagement moral et financier de la commune et l'association envers le collège, et donc le département.

Grâce à la numérisation, un processus simplifié permet ainsi la signature électronique de la



© M. GRUSS

Le collège Olympique de Grenoble participe à l'opération "salle sur demande" en louant son gymnase, notamment à des associations sportives.

convention d'occupation, (garantie de l'encadrement juridique), un paiement en ligne administré par le département conforme aux règles de comptabilité publique et un contrôle d'accès connecté pour s'affranchir de toute intervention sur site. Les collèges réinvestissent ensuite leurs recettes dans des actions pédagogiques.

« À terme, nous souhaitons proposer d'autres lieux comme les maisons de territoire, des salles de spectacle, les gymnases, etc. Nous voulons

développer cette mutualisation pour plusieurs raisons : baisser les coûts énergétiques, valoriser notre patrimoine public, favoriser la citoyenneté... »

Un an après le lancement de la salle sur demande, tout le monde s'y retrouve et se félicite de la mise en place d'un tel système. L'objectif est aujourd'hui de consolider le dispositif et de le déployer au maximum pour que vivent à l'année les espaces publics des collectivités.

lasallesurdemande.isere.fr

En chiffres

18 associations

27 comptes collèges créés et 3 en attente du vote du conseil d'administration

18 comptes associations validés et 6 en attente de validation